

Option facultative

- 2^{de} générale
- Toutes séries de 1^{ère} et terminale
- 3h hebdomadaires

Enseignement de Spécialité

- Série L
- 5h hebdomadaires

L'option facultative peut se cumuler avec la spécialité en série L.

Présentation de la discipline :

L'enseignement des arts plastiques est assuré à l'école, au collège et au lycée.

Il prolonge, au lycée, celui du collège en exploitant les expériences, connaissances et compétences dont les élèves sont porteurs.

En tant que discipline d'enseignement général, les arts plastiques ont une vocation formatrice culturelle.

A tous les niveaux de l'Ecole, l'enseignement des arts plastiques se fonde sur une pratique personnelle dans une relation à la création artistique contemporaine (connaissances, références, œuvres, démarches).

Au lycée, cette articulation est renforcée par une étude spécifique en culture artistique.

Les objectifs :

Comme l'ensemble des disciplines, les arts plastiques contribuent, avec les moyens qui leur sont propres, au développement de la personne et à la formation du citoyen.

Ils incitent à l'expression personnelle et sollicitent les capacités d'invention.

Connaître les œuvres et accéder à l'ensemble des valeurs, s'exprimer d'une manière personnelle et reconnaître avec tolérance la singularité d'autrui, sont les conditions qui permettent de comprendre le monde et de s'affirmer pour contribuer à sa transformation.

La Section Arts Plastiques permet également l'acquisition de savoirs destinés à favoriser la réalisation d'un projet professionnel dans les domaines artistiques et culturels.

MODALITÉS

Classe de seconde :

• Il s'agit d'un enseignement optionnel de trois heures ouvert à tous les élèves.

• Programme :

- ◆ Pratique : 2h
 - Découverte du langage plastique
 - Analyse des éléments plastiques et de leur relation (lecture de l'image)
 - Expérimentation de techniques variées
- ◆ Culture artistique : 1h

Classe de première et terminale :

L'élève qui n'a pas choisi cette discipline en Seconde peut encore l'intégrer dans son parcours au niveau de la Première voire, dans certains cas, au niveau de la Terminale.

Selon la série vers laquelle l'élève s'oriente, il peut choisir les arts plastiques :

• Pour la série L :

en **enseignement de spécialité** : 5h hebdomadaires associant pratique et culture artistiques et/ou en **option facultative** : 3 heures hebdomadaires

• Pour les séries ES, S et STMG :

en **option facultative** : 3 h hebdomadaires

POURSUITES D'ÉTUDES

• Concours d'entrée dans les écoles spécialisées : écoles supérieures d'arts appliqués, stylisme, publicité, BD, design, tourisme ...

• Universités : Lettres, Arts et communications... où il est possible d'aborder des domaines tels que vidéo, informatique, photographie, architecture, animation culturelle, pédagogie, cinéma, théâtre, spectacle vivant ...

• Toute formation professionnelle pour laquelle une culture artistique est requise.

19 Rue Normandie-Niemen
BP 5134
08305 RETHEL CEDEX

Téléphone : 03 24 39 50 30

Télécopie : 03 24 39 50 38

Mel: ce.0080039z@ac-reims.fr

Site internet :
www.lyceeverlaine-rethel.fr

